

L'Ordre en région

Conseils régionaux de l'Ordre des architectes

Auvergne-Rhône-Alpes :

04 78 29 09 26 | contact@croa-ara.org

Bourgogne-Franche-Comté :

03 80 28 90 03 | contact@croabfc.archi

Bretagne :

02 99 79 12 00 | contact@ordresearchitectesbretagne.org

Centre-Val de Loire :

02 38 54 09 99 | contact@croacentre.fr

Corse :

04 95 21 19 43 | croa-corse@wanadoo.fr

Grand-Est :

03 83 35 08 57 | contact@croa-ge.org

Guadeloupe :

05 90 83 02 59 | croag@wanadoo.fr

Guyane :

05 94 28 94 76 | croaguy@wanadoo.fr

Hauts-de-France :

03 20 14 61 15 | contact.ordre.hdf@architectes.org

Île-de-France :

01 53 26 10 60 | contact@croaif.org

La Réunion et Mayotte :

02 62 21 35 06 | ordre.architectes-reunion.mayotte@orange.fr

Martinique :

05 96 71 11 96 | contact-martinique@ordre-architectes.org

Normandie :

02 31 85 37 29 | contact@croanormandie.fr

Nouvelle-Aquitaine :

05 56 48 05 30 | ordre.na@architectes.org

Occitanie :

05 34 31 26 66 | oa.occitanie@architectes.org

Pays de la Loire :

02 28 20 04 00 | croapl@croapl.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

04 96 12 24 00 | ordredesarchitectes@croapaca.fr

Réseau des 32 Maisons de l'Architecture (RMA)

01 56 58 67 21 | contact@ma-lereseau.org



L'Ordre des architectes c'est :



30 000 architectes

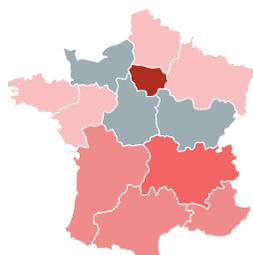


Proportion de femmes de moins de 35 ans

Proportion de femmes

40 architectes /100 000 habitants

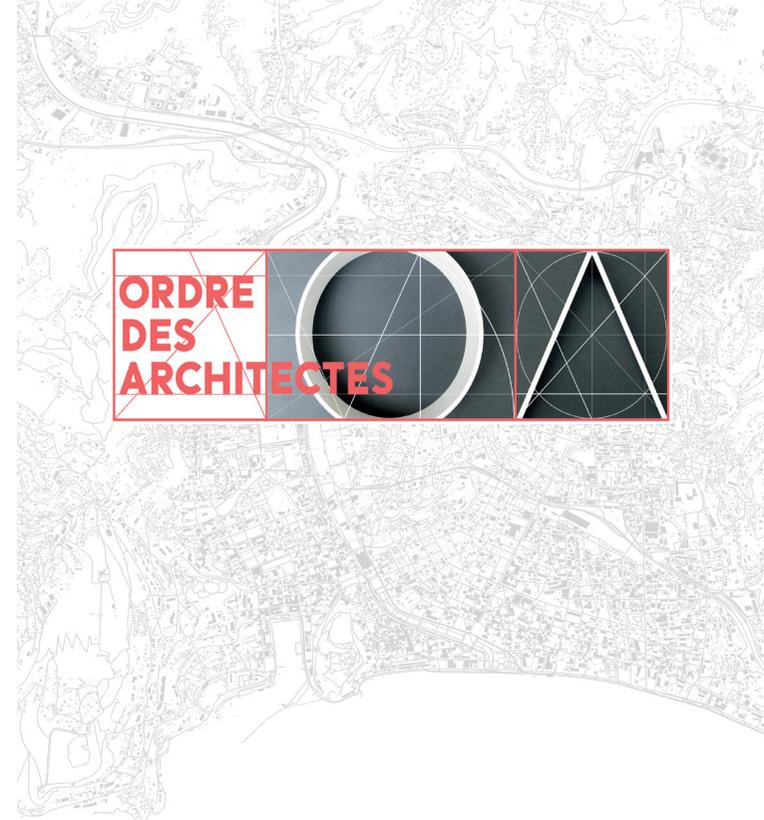
inégalement répartis sur le territoire



Effectif des architectes par région



Outre-mer



QUELQUES MOTS

Conseil national de l'Ordre des architectes

Tour Maine Montparnasse | 33, avenue du Maine | BP 154
75755 Paris Cedex 15 | 01 56 58 67 00 | communication@cnoa.com

Des Conseils régionaux, un Conseil national

L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et placé sous la tutelle du ministère chargé de la Culture, se compose de 17 Conseils régionaux et d'un Conseil national.

Le Conseil régional est élu pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Le Conseil national, composé de 24 membres, est élu pour 6 ans par les membres des Conseils régionaux. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Les cotisations annuelles des architectes alimentent seules le budget de l'Ordre. Recouvrées par le Conseil national, elles sont ensuite réparties entre les différents Conseils régionaux.



Marjan Hessamfar, conseillère nationale de l'Ordre des architectes, et Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et ancien ministre chargé du Logement, au salon USH en octobre 2023
© CNOA

Chiffres clés



17

conseils régionaux



300

élus



6 ans

durée du mandat

De gauche à droite : Caroline Delas (présidente du Conseil régional d'Occitanie), Maxime Le Trionnaire (président du Conseil régional de Bretagne), Christophe Millet (président du CNOA), Virginie Gravière (présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine), Jean-François Caclin (président du Conseil régional de Martinique), Sylvia Ghipponi (présidente du Conseil régional de Corse) et Isabelle Dieu (président du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes), à la Rencontre Architectures & Territoires de Lacanau en septembre 2024
© Arthur Péquin

Des missions de service public

“

L'architecture, expression de la culture, est d'intérêt public.

”

Cette proclamation en tête de l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 a marqué pour la première fois la volonté du législateur de préserver et de promouvoir la qualité architecturale.

Le législateur a aussi confié à l'Ordre une **mission de service public**.

L'Ordre a pour mission de :

- assurer la tenue du **Tableau régional** des architectes afin de protéger et de contrôler le titre d'architecte ;
- représenter et promouvoir la profession auprès des **pouvoirs publics et des instances européennes et internationales** ;
- organiser des **conciliations** en cas de conflit entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ;
- garantir le respect des **règles déontologiques** et la discipline de la profession ;
- procéder au contrôle des **formes juridiques** et modalités d'exercice de la profession, en matière d'assurance civile professionnelle obligatoire ;
- agir en justice en vue de la **protection du titre d'architecte**, mais aussi en cas d'infraction aux règles du code de l'urbanisme et des marchés publics.
- veiller à l'**organisation de la profession** ;



Des actions au service des architectes et de l'architecture

Pour la formation des architectes

L'Ordre participe à l'organisation de **l'enseignement de l'architecture**. Les Conseils régionaux participent aux jurys HMONP des écoles nationales supérieures d'architecture et à leurs conseils d'administration.

Par ailleurs, le Conseil national et les Conseils régionaux participent à l'organisation de la **formation permanente** des architectes, obligation déontologique.

Pour la promotion de la qualité et la diffusion de la culture architecturale.

L'Ordre participe :

- aux **actions pédagogiques** menées en milieu scolaire et aux conseils d'orientation ;
- à la **sensibilisation** voire la formation des pouvoirs publics aux grands enjeux de la profession, en partenariat avec les associations d'élus locaux (AMF, AMRF, Villes de France...) ;
- à la communication sur le métier et la qualité architecturale auprès des architectes et du grand public.

L'Ordre soutient le Réseau des Maisons de l'Architecture, qui fédère les actions des 32 Maisons pour la promotion de la culture architecturale auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage et des acteurs de la construction.

Yolaine Paufichet, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes et Guillaume Riou, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, à la Rencontre Architectures & Territoires de Niort en octobre 2024
© Arthur Péquin

